

Optimisation fiscale des opérations de cession et acquisition

1. La cession du fonds de commerce

- Les éléments du fonds de commerce,
- Les modalités,
- Les droits d'enregistrement,
- L'imposition de la plus-value chez les particuliers (principes, optimisations),
- L'imposition de la plus-value chez les sociétés (principes, optimisations).

2. La cession d'une société

- Le processus de cession,
- Les droits d'enregistrement,
- L'imposition de la plus-value chez les particuliers (principes, choix du régime fiscal, départ à la retraite, apport-cession, exit tax, réduction de capital, OBO),
- L'imposition de la plus-value chez les sociétés (principes, optimisations).
- Les ajustements du prix (garantie de passif, earn out, etc.),
- L'optimisation des acquisitions : le LBO.

3. La fiscalité des autres associés

- Le PEA
- Le sort des réductions d'impôt
- Les BSA et BSPCE
- Les actions gratuites

4. Les risques

- Contrôle fiscal : règles de prescription et calcul des redressements
- L'abus de droit
- La responsabilité des intermédiaires

Les changements et nouveautés issus de la dernière loi de finance seront abordés durant cette formation.

OBJECTIFS - PRE REQUIS – PUBLIC VISE :

Objectifs :

- Comprendre la fiscalité d'une cession d'entreprise - titres ou fonds de commerce - tant au niveau des droits d'enregistrement que des plus-values.
- Savoir les calculer dans les cas simples en différenciant le cas des associés personnes morales et des personnes physiques.
- Connaître les mécanismes d'optimisation du prix et la fiscalité associée.
- Analyser les risques en cas de contrôle.

Prérequis :

- Connaissances générales du monde de l'entreprise et des principaux éléments financiers d'un bilan et d'un compte de résultat.

Public visé :

- Cadres et Dirigeants d'entreprise, Intermédiaires, Cédants.

DUREE DE LA FORMATION :

4 heures (une demi- journée).

Le FORMATEUR

Avocat au barreau de Paris, Frédéric Gérard est l'Associé en charge du département fiscal de Velvet Avocats dont il est également le fondateur.

Il a débuté sa carrière chez Deloitte et Touche Juridique et Fiscal (aujourd'hui Taj), où il a exercé pendant près de 10 ans entre Paris et Londres. Il a ensuite rejoint le CIC en tant que « fiscaliste banque d'affaires », puis Groupama - en charge du département « Ingénierie, International et Intégration fiscale » de la direction fiscale groupe. Associé en charge du département fiscal du cabinet Fuchs, Cohana, Reboul & Associés avant de fonder Velvet Avocats.

Ses domaines d'expertise : Fiscalité des entreprises, Fiscalité internationale, Fiscalité des dirigeants et fiscalité patrimoniale, Contrôles fiscaux, contentieux fiscaux.

LIEU DE FORMATION :

Paris.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin d'étudier le moyen d'adapter la formation.